

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°35

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ETUDE POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CONTENEURS POUR LA RÉCOLTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de Fr. 100'500.-- pour la création d'un réseau de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, vieux papier, verre vide, déchets verts, textiles usagés, piles, alu/fer blanc et capsules de café) sur le territoire communal en remplacement de la collecte au porte-à-porte.

L'installation de conteneurs sur le territoire rollois présente les avantages suivants :

- permet de maximiser le tonnage des déchets en vue de la collecte, tout en valorisant l'environnement d'un quartier grâce à leur intégration ;
- le réseau de conteneurs offrira la possibilité de déposer ses déchets sans devoir attendre le jour de ramassage. Il libérera de la place dans les locaux techniques des immeubles et/ou dans les jardins. Les habitants n'auront pas à chercher une solution s'ils partent quelques jours avant le jour du ramassage.
- un tri sélectif de proximité encourage les citoyens à une meilleure gestion des déchets valorisables et apporte un certain confort aux usagers ;
- au niveau de la gestion communale, ces nouvelles infrastructures permettront d'éviter que des sacs déposés la veille encombrant les trottoirs et soient éventrés par des animaux ou coulent sur les trottoirs. La propreté des rues sera également préservée ;
- la collecte sera optimisée dans le sens où le camion poubelle passera moins de temps dans les rues et ses manœuvres seront fortement diminuées. Ainsi, une diminution des nuisances (pollution sonore et de l'air, risques d'accident) se fera ressentir dans les quartiers, tant en faveur des habitants que de l'environnement.

Pour éviter des désagréments éventuels, il est d'ores et déjà envisagé de conclure un contrat de nettoyage des conteneurs et de leur bac.

Le temps de levée par conteneur enterré étant plus long que pour un conteneur sur roulettes, les caractéristiques du camion plus élaborées pour pouvoir supporter des charges plus importantes, tout en partant du principe que le vieillissement des nouvelles infrastructures restera satisfaisant, les charges financières de ramassage ne devraient pas fluctuer.

1 PRÉAMBULE

Depuis 2007, différentes étapes pour la mise en place d'un service de collecte des déchets ménagers par conteneurs enterrés ont été initiées par le passé. C'est ainsi que quelques conteneurs ont déjà été implantés. Toutefois, la globalité du projet, qui avait été définie dans le cadre d'avant-projets, est restée en attente par manque de ressources financières.

La dernière étape effectuée a été la préparation des documents pour l'implantation de 12 conteneurs enterrés repartis sur 5 sites. Or, les dossiers mis à l'enquête durant le printemps 2016 sont devenus caduques, conformément aux dispositions légales applicables.

L'objectif, sur la base de l'avant-projet existant, est de le mettre à jour en prenant en considération les évolutions urbanistiques, les nouvelles données statistiques et anticiper les besoins à venir.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Les études sont planifiées de la manière suivante :

2.1 PHASE 1 : MISE À JOUR DE L'AVANT-PROJET

Dans un premier temps, l'établissement d'un nouveau plan général des zones d'apport, des emplacements et du nombre de conteneurs prévu sur la base des données initiales et à venir sera établi.

L'avant-projet sera mis à jour en prenant en considération l'évolution liée aux éléments suivants :

- l'aménagement du territoire communal et régional ;
- la démographie (nombre d'habitants par zone d'apport qui sera défini) ;
- les statistiques (quantité de déchets par habitant). L'avant-projet datant de 2014, l'arrivée de la taxe au sac a totalement changé la donne. Les changements climatiques et les problèmes de pollution (locaux, régionaux et mondiaux) ont également eu une influence sur le comportement des citoyens ;
- les infrastructures souterraines existantes et/ou futures ;
- les projets d'infrastructure liés aux préavis ci-dessous seront également pris en compte :
 - o 2021-2026 / N° 11 « Demande de crédit d'étude relatif à la mise en séparatif des eaux usées et eaux claires, entre l'avenue Général-Guisan et le chemin du Rosey »,
 - o 2021-2026 / N° 21 « Demande de crédit relative à la réalisation des travaux de requalification de la route du Lac (RC1) – Tronçon giratoires Châtelain / Couronnette »,
 - o 2021-2026 / N° 28 « Demande de crédit d'étude relative au réaménagement de la route des Quatre-Communes, entre la rue du Temple et l'amont du passage inférieur sous les voies CFF ».

Une proposition du type de conteneur approprié pour chaque emplacement (enterré, semi-enterré, hors-sol) et pour chaque fraction de déchet sera présentée et l'estimation des coûts correspondant sera établie.



2.2 PHASE 2 : MISE À JOUR DES DOSSIERS DES 5 SITES PRÉALABLEMENT ÉTABLIS

Les sites concernés sont :

- Place de La Harpe
- Giratoire Grand-Rue
- Place de l'Industrie
- Place des Tilleuls
- Avenue Châtelain

Pour ce faire, les informations de base seront récupérées et les éléments nouveaux y seront intégrés. Si besoin, les implantations seront adaptées et les plans de détail existants modifiés le cas échéant. Les fonds de plans cadastraux seront également remis à jour.

Les documents nécessaires au dépôt des dossiers à l'enquête publique seront à nouveau établis sur la base de la nouvelle plateforme de la Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire du canton (CAMAC), qui a fortement évolué avec l'arrivée de la digitalisation des documents.

2.3 PHASE 3 : DÉTERMINATION DES EMPLACEMENTS RESTANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT COMPLET DU RÉSEAU

A l'heure de la rédaction du présent préavis, 20 sites sont pris en considération pour cette troisième phase. Ce chiffre correspond plus ou moins au nombre d'emplacements prévu dans l'avant-projet de 2014.

Pour les sites qui seront confirmés lors de la première phase, les plans d'implantation et de détail ainsi que les documents annexes, tels que les formulaires cantonaux, seront établis en vue de leur dépôt à l'enquête publique, via la CAMAC. Les délais de validité des permis de construire (2 + 1 an) induisent une planification fractionnée pour ces travaux. Aussi, la planification suivra celle des travaux de voirie ou de construction dans le périmètre immédiat de ces sites.

Toutefois, un appel d'offres sur la base d'une soumission sera effectué pour l'ensemble des travaux de génie civil ainsi que pour la fourniture des conteneurs qui pourront être soit enterrés, semi-enterrés ou encore hors-sol en fonction de spécifications des collectes et des contraintes du sous-sol.

3 DEVIS

Les montants pour mener à bien ces études se présentent ainsi :

Phase 1 – mise à jour de l'avant-projet :	Fr. 12'500.–
Phase 2 – mise à jour des dossiers des 5 sites préalablement établis :	Fr. 6'300.–
Phase 3 – détermination du solde du réseau :	Fr. 28'800.–
Géomètre :	Fr. 12'500.–
Annonces (FAO et La Côte) :	Fr. 10'000.–
Emoluments cantonaux :	Fr. 15'000.–
Divers (~10% sur Fr. 79'650.--) :	Fr. 8'000.–
Total HT :	Fr. 93'100.–
TVA 7.7 % :	Fr. 7'168.70
Total TTC (arrondi) :	Fr. 100'500.–



4 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

La création d'un réseau de conteneurs permet de diminuer les temps de déplacement ainsi que les accélérations et freinages du camion. Ainsi, une diminution des nuisances sonores et olfactives sera attendue. Les fines particules des freins et des gommages de pneus seront réduites.

La proximité des points de collecte diversifiés permettra aux habitants de pouvoir acheminer leurs déchets à pied, voire avec leur véhicule lors d'un transport vers une autre destination et favorise le recyclage des déchets valorisables.

D'une manière générale, le réseau de conteneurs, en remplacement de la collecte au porte-à-porte, permettra de rationaliser la collecte des déchets ménagers, d'offrir aux habitants de la souplesse pour le tri et l'évacuation, tout en diminuant l'impact sur l'environnement.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 35 du 21 août 2023,
entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 100'500.—TTC pour la création d'un réseau de conteneurs pour la récolte des déchets ménagers.
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4500.501000 « Etude création réseau collecte déchets ».
3. Autorise la Municipalité, en cas de besoin, à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.
4. Autorise la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 2 ans.



Approuvé par la Municipalité en séance du 21 août 2023.

Au nom de la Municipalité

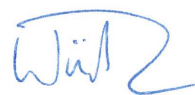
La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

1^{ère} séance avec la Commission ad hoc : lundi 11 septembre 2023 à 19h00

1^{ère} séance avec la Commission des finances : lundi 11 septembre 2023 à 20h00

Municipal(e) délégué(e) : Mme Margareth Ruchti

Annexe : tableau d'investissement

Affaire N° 45.02 / 03-0159



